

Société des institutrices

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **54 (1925)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

respecter cette vie intérieure et la préserver en nous et dans les autres.

Pour cela, il faut : 1^o faire comprendre aux enfants que la vie morale est importante et même absolument nécessaire ; 2^o leur apprendre comment on parvient à dompter ses passions, son impatience dans les occasions multiples de la vie scolaire ; 3^o viser à cultiver la personnalité afin que l'enfant, au sortir de l'école, ne soit pas à la merci des exemples, des opinions qui le feraient dévier du droit chemin ; 4^o agir sur l'âme de l'enfant en lui faisant remarquer les conséquences de ses actes. L'enfant peut se commander, poser des actes bons ou mauvais ; il est un être responsable.

Ajoutons à ces moyens la discipline, mais une discipline qui fasse appel à la collaboration intérieure de l'enfant.

Le vrai éducateur s'impose par la raison et l'amour, et l'élève doit lui obéir librement. Ainsi les récompenses seront rares et sobres (la meilleure étant le bon témoignage de la conscience après un devoir bien rempli). Les punitions doivent être la réparation d'un acte mauvais. Toute punition doit être proportionnée à la faute, elle doit être comprise, acceptée et rigoureusement accomplie. Les mauvais traitements infligés aux enfants dénotent un manque de domination de soi-même et font perdre la confiance envers le maître. De plus, l'habitude de frapper est contagieuse et les enfants mal menés frapperont à leur tour.

Notre fermeté doit être une force unie à la souplesse. S. J.



SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Réunions mensuelles. — A *Fribourg* : Jeudi, 8 janvier, à 2 $\frac{1}{2}$ h., à la Villa Miséricorde. La réunion sera suivie d'une partie récréative : thé, loto, productions diverses.

A *Bulle* : Jeudi, 15 janvier, à 2 $\frac{1}{2}$ heures, à l'Ecole ménagère.

A *Romont* : Jeudi, 22 janvier, à 2 $\frac{1}{2}$ heures, à l'Ecole ménagère.

Faire parler les enfants. — Qu'ils soient acteurs et non pas simplement auditeurs, sinon ils restent incapables de s'exprimer d'une manière intéressante, sur les sujets les plus simples que traitent parfois, d'une façon passable, des gens qui n'ont pas étudié. Tout professeur qui aura obtenu, ne fût-ce que durant un quart d'heure, cet effort des enfants, trouvera de tels avantages à cette activité, à cet entrain plein d'ardeur, qu'il sentira sa propre tâche allégée et voudra chercher à nouveau le même succès. Doivent être acceptées toutes les réponses qui font preuve d'activité personnelle et de jugement ; doivent être rejetées toutes celles qui sont négligées ou supposées. Si l'enfant qui récite semble avoir hâte d'en finir et bredouille le texte sans écouter lui-même, imposez-lui de parler avec netteté et avec une lenteur suffisante.